

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni le 17 octobre 2024 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 14

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal, absent à partir du bordereau n°10,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur ORTEGA Pedro, membre de la CFDT retraités,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée.

ABSENTS EXCUSÉS : 3

- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Mme LE DOUSSAL,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Mme CERÉZ,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20241007

FINANCES : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le responsable du Service de Gestion Comptable de Lorient sollicite le Conseil d'Administration pour admettre en non-valeur les sommes pour les budgets suivants :

- Budget principal du CCAS : 125,65 €
- Budget annexe du Service Autonomie à Domicile : 384,48 €
- Budget annexe du Portage de repas : 0,60 €
- Budget annexe de l'EHPAD Stêr Glas : 0,85 €

12300 - Budget principal du CCAS :

Année	Montant	Motifs	Prestations
2020	2,00 €	RAR inférieur au seuil de poursuite	Accomp. sortie
2021	40,00 €	Poursuite sans effet - RAR inférieur au seuil de poursuite	Prêt CCAS
2022	65 €	2 personnes : combinaison infructueuse d'actes et poursuite sans effet	Prêts CCAS
	18,65 €	1 personne : RAR inférieur au seuil de poursuite	Téléassistance
Total	125,65 €		

12301 - Budget annexe du Service d'aide à domicile :

Année	Montant	Motifs
2017	21,60 €	DGISS - RAR inférieur au seuil de poursuite
2020	11,60 €	1 personne - RAR inférieur au seuil de poursuite
	39,71 €	Décès et demande renseignement négative - RAR inférieur seuil poursuite
2021	278,08 €	Décès et demande renseignement négative - RAR inférieur seuil poursuite
	4,12 €	3 personnes - RAR inférieur au seuil de poursuite
	0,04 €	CNRACL - RAR inférieur au seuil de poursuite
	14,17 €	MSA - RAR inférieur au seuil de poursuite
2022	0,03 €	CNRACL - RAR inférieur au seuil de poursuite
	10,09 €	3 personnes - RAR inférieur au seuil de poursuite
2023	5 €	1 personne - RAR inférieur au seuil de poursuite
	0,04 €	CMCAS EDF GDF - RAR inférieur au seuil de poursuite
Total	348,48 €	

12302 - Budget annexe du Portage de repas:

Année	Montant	Motifs
2018	0,60 €	1 personne : RAR inférieur au seuil de poursuite
Total	0,60 €	

12302 - Budget annexe de l'EHPAD Stêr Glas :

Année	Montant	Motifs
2020	0,01 €	1 personne : RAR inférieur au seuil de poursuite
2022	0,84 €	2 personnes : RAR inférieur au seuil de poursuite
Total	0,85 €	

Ces écritures seront comptabilisées aux comptes 6541 de chaque budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes en date du 17 septembre 2024 présentées par le responsable du Service de Gestion Comptable de Lorient,

Vu le rapport présenté en Conseil d'Administration,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➔ D'ADMETTRE en non-valeur les sommes proposées pour chacun des budgets.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Tél-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr